

Dura lex, sed lex

François Pilet

Mercredi 18 septembre 2002: le Dr Martin Loranger, qui travaille à 100% dans un service d'urgence de la région de Montréal, est appelé: «C'est un huissier de justice qui vous demande». Le Dr Loranger se demande ce qu'il a bien pu commettre pour qu'un huissier se présente à sa porte. «Docteur, je vous apporte votre assignation: vous êtes réquisitionné pour aller travailler aux urgences de Jonquière (à 500 km ...). Il a 5 jours pour s'organiser, alors que le Dr Ringuet, urgentologue à Québec (l'un des onze médecins ayant reçu une telle assignation ce jour-là) n'a que 15 heures pour quitter son travail et se rendre dans le service en question pour assurer un tour de garde. Protestations, fermeture des autorités: c'est la loi; la loi 114, en l'occurrence, en vigueur depuis juillet 2002. (Encore une histoire véridique, y compris les noms cette fois-ci.)

Que s'est-il donc passé pour qu'on en arrive là?

Il y a une dizaine d'années à peine, le gouvernement provincial, ne sachant comment gérer la croissance des frais générés par la maladie, a décidé de réduire drastiquement les prestataires de soins: s'il y a trop de malades, c'est qu'il y a trop de médecins! Il suffit donc de réduire le nombre de ceux-ci pour diminuer les demandes de soins. Cette candeur, qui a tout de la pensée magique, ne vous rappelle-t-elle rien? Interdisons aux jeunes médecins d'ouvrir un cabinet, ainsi y aura-t-il moins de malades!

Au Québec, on a donc réduit considérablement les admissions aux études de médecine (envisageant même la fermeture de certaines facultés) et, à l'autre bout de la chaîne, on a offert des sommes considérables aux médecins ayant dépassé la cinquantaine pour les inciter à prendre leur retraite. Résultat: depuis 1996, 500 omnipraticiens (sur 7500) ont profité de l'offre, ce qui, ajouté aux deux ou trois cents départs naturels durant cette période et à la diminution des nouveaux médecins formés, engendre une pénurie cruelle. On estime à mille, le nombre de médecins omnipraticiens manquant actuellement dans la belle province, pour une population équivalente à celle de la Suisse! Conséquence: il faut de 2 à 4 mois pour obtenir un rendez-

vous chez son médecin et ce dernier ne prend souvent plus d'urgence; les patients se dirigent vers les services hospitaliers (malgré les très nombreuses heures d'attente), lesquels sont complètement engorgés. Cette pénurie menace également les services d'urgences qui ne sont plus correctement desservis dans les régions éloignées des centres. C'est ainsi qu'une personne est décédée voilà quelques mois à Shawinigan, en l'absence de médecin disponible. Cet événement a choqué l'opinion publique et le gouvernement a répondu par la promulgation de la loi 114, permettant la conscription des médecins, presque comme en temps de guerre, pour aller assumer les urgences en périphérie.

Ces événements ont bien sûr provoqué un tollé dans le corps médical, qui s'est bien défendu et qui a réussi à faire reculer le gouvernement (contrairement à ce qui s'est passé en Suisse). La loi 114 est sur le point d'être abrogée, 5 mois après sa mise en vigueur.

Ces péripéties québécoises me posent quelques questions:

- Va-t-on suivre, en Suisse, le même chemin, et attendre une grave pénurie pour prendre conscience que la pensée magique n'a rien d'une politique responsable?
- En Suisse, comme au Québec et dans bien d'autres pays, nos responsables politiques vont-ils une fois se poser la question du pourquoi d'une telle demande de soins dans notre société, plutôt que de ne s'intéresser qu'à celles et ceux qui tentent, plus ou moins adroitement de répondre à cette demande?
- Pense-t-on vraiment réduire le nombre d'incendies en congédiant les pompiers?